



DEUXIEMES JOURNÉES HUBERT CURIEN DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

**« Culture scientifique, technique et industrielle et développement des régions »
16 – 18 janvier 2008, Embarcadère du Savoir (Liège)**

**Innovier pour protéger l'avenir – La réponse d'une Province par
l'approche pédagogique et la formation, au bénéfice de l'entreprise
Monsieur Georges Pire - Député provincial - Vice-président, en charge de
l'Environnement**

Ces journées portent sur un enjeu majeur de société : comment intégrer l'innovation dans le cadre d'un développement durable.

"Développement durable";

Des mots qui, à force d'être sur toutes les lèvres, peuvent sembler parfois très abstraits.

Dans le courant des années 90, la Communauté Scientifique a considéré comme avéré l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique.

Dès lors, les pouvoirs politiques ont pris conscience de la nécessité de préserver les ressources naturelles et de lutter contre le changement climatique de la planète.

En 1997, fut signé le protocole de Kyoto qui découlait de la Déclaration de RIO de JANEIRO, de 1992, plus connue sous le vocable "Agenda 21".

Nul ne pouvant plus contester les effets de l'activité humaine sur l'effet de serre, il est donc primordial de ne plus augmenter les rejets dans l'atmosphère de substances chimiques responsables du phénomène.

Deuxièmes journées Hubert Curien de la culture scientifique, technique et industrielle
"Culture scientifique, technique et industrielle et développement des régions"
16-18 janvier 2008 – Embarcadère du Savoir, Liège (Belgique)



Pour inciter chaque Etat membre à lutter contre la catastrophe menaçant notre planète si nous ne réagissons pas énergiquement, l'Union européenne a initié des directives que chaque Etat s'engage à intégrer dans sa législation afin de parvenir aux objectifs fixés.

Objectifs connus sous le nom : "20 – 20 – 20, pour 2020".

A l'horizon **2020**, l'Union veut :

- porter sa consommation en énergies renouvelables à **20%** du total de l'énergie consommée ;
- diminuer les rejets de CO₂ de **20%** par rapport à ceux de 1990 ;
- porter à **20%** biocarburant dans les carburants automobiles.

En Belgique, pour combler les retards dans les secteurs « résidentiel », « transport » et « tertiaire » et pour augmenter notre taux de consommation d'énergies renouvelables, des mesures exceptionnelles doivent être prises.

L'avenir est donc aux mains des citoyens, des entreprises et des différents niveaux de pouvoirs politiques.

L'Etat fédéral a déjà initié 2 plans pour le développement durable et la Région wallonne propose de son côté une série d'incitants financiers.

La Province a, quant à elle, engagé une action intégrée avec les différents acteurs du paysage institutionnel.

Mais que fait-elle dans cet objectif capital ?

La Province a, de manière effective, un rôle important à jouer :

- tout d'abord, en améliorant, comme toute entreprise, son propre patrimoine, en sensibilisant son personnel, 6000 agents et par conséquent, 6000 familles ;
- ensuite, comme partenaire des pouvoirs locaux, en mettant à leur disposition, l'expertise acquise sur le patrimoine provincial ;
- par l'information, en mettant son expérience en la matière à disposition des entreprises, des citoyens et des auteurs de projet ;
- enfin, en encourageant le passage à l'acte de la population : par exemple, par des primes pour le placement de panneaux solaires thermiques.

Pour le patrimoine provincial :

En matière de travaux, ce sont des montants considérables que la Province de Liège investit annuellement dans son patrimoine, qui se compose de plus de quatre cents bâtiments (écoles, bâtiments administratifs, ...) répartis sur une centaine de sites.

Le Collège provincial entend améliorer les performances énergétiques de ses infrastructures et réaliser les adaptations nécessaires grâce au cadastre énergétique des bâtiments provinciaux que la Province a déjà étudié (remplacement de châssis de fenêtres, isolation de toitures et de façades,), il y a environ 2 ans.

Quant à la gestion de l'énergie proprement dite, le Collège provincial a décidé, depuis pas mal d'années déjà, d'investir dans une gestion rationnelle de l'éclairage et du chauffage, notamment en favorisant la conversion au gaz naturel, moins polluant, des installations de chauffage et en poursuivant le remplacement d'anciennes chaudières par des modèles performants.

Par ailleurs, le Collège lance de nouveaux projets utilisant l'énergie solaire tant par le placement de panneaux solaires thermiques que photovoltaïques et notamment en milieu urbain.

Ce sera le cas sur le bâtiment de l'Administration Centrale Provinciale, Place de la République Française à Liège. C'est un montant global de pratiquement 600.000 € qui sera consacré, à court terme, à ces différents projets solaires.

J'insiste donc sur le fait que, partir des cadastres énergétiques, commenter l'évolution annuelle des dépenses énergétiques de chaque bâtiment, proposer les décisions adéquates qui permettent à la Province d'investir dans des travaux bien ciblés, palliant les carences décelées, c'est cela la gestion dynamique de l'énergie. C'est essentiel !

Là ne s'arrête pas l'enjeu environnemental poursuivi par la Province car la gestion de l'eau est également une priorité dans cette réflexion globale.

Enfin, pour clôturer l'aspect construction durable, le Service provincial qui gère les bâtiments, introduit systématiquement des clauses environnementales dans ses cahiers des charges, privilégiant des produits recyclables, voire recyclés, dans le cadre d'un choix raisonné de matériaux.

Les 3 axes de réflexion provinciale suivants portent, quant à eux, sur la sensibilisation de tous à cette problématique.

C'est pourquoi, le Collège provincial a décidé de créer un nouveau service, le SpiE², **I** pour Information et **E²** pour environnement et énergie.

Celui-ci a pour but principal d'être un service d'information/relais à l'intention des agents provinciaux, des pouvoirs locaux, des entreprises, des écoles et du monde associatif et en fait, des citoyens.....

Ce service agira en parfaite transversalité avec les autres secteurs provinciaux, santé, enseignement, bâtiments.... mais également avec la SPI+.

Dans un premier temps, une action forte a été mise sur pied.

En effet, poursuivant sa démarche volontariste, la Province se met au diapason de l'Europe et a lancé son **PLAN PROVINCIAL DE L'ÉNERGIE**.

Ce Plan comporte 3 volets.

Le volet humain a pour objectif de diminuer rapidement la consommation globale d'énergie tout en gardant un confort de travail optimal.

Cette économie devrait se chiffrer, à très court terme (2008/2009) à plus de **5%**, pour ensuite passer à plus de **10%**, à l'horizon 2012.

Cela est possible mais est basé sur le comportement individuel de chacun :

- une campagne axée sur l'éclairage des locaux, intitulée "**Je quitte – J'éteins**" a été lancée dans le courant du dernier trimestre 2007;

La campagne "**Je quitte – J'éteins**" a pour but de sensibiliser les agents provinciaux, les citoyens, le personnel des entreprises, qui ne le seraient pas encore, à l'obligation morale que nous avons, vis-à-vis des générations futures, d'évoluer dans les modes de consommation afin d'économiser les ressources naturelles non renouvelables.

Un exemple, l'utilisation rationnelle des appareils électriques tels que ordinateurs, photocopieurs, cafetière, ...

- mais également, le comportement citoyen au volant des véhicules par la pratique de l'Eco-conduite : dans ce même cadre, le volet humain, une nouvelle campagne concernant l'Eco-conduite va être lancée dans le courant du premier

trimestre 2008. Un fascicule sera édité et distribué afin de faire comprendre à chacun ce qu'est l'Eco-conduite, mais aussi la façon d'appréhender son véhicule.

Tout comme pour la campagne « Je quitte ! J'éteins ! », cette deuxième phase du volet individuel fera l'objet de la rédaction d'une « Charte provinciale d'Eco-conduite ».

Titre de la campagne : « Je m'arrête ! Je coupe mon moteur ! »

- et enfin, une campagne importante sur le covoiturage.

Ce volet prévoit également la rédaction d'une "**Charte provinciale d'économie d'énergie**" ;

La Province proposera à son personnel d'adhérer à cette charte.

De plus, un fascicule sur les gestes faciles de la vie quotidienne à acquérir tant au bureau qu'à la maison va être édité.

Toujours dans ce cadre, des "Relais **E²**" seront formés pour être des personnes ressources chargées de veiller à la bonne application du plan énergie dans les implantations provinciales.

Le deuxième volet du plan énergie porte sur les différentes techniques de construction durable. C'est le volet INNOVATION.

Rappelons que l'objectif de la construction durable est de diminuer les impacts des bâtiments sur l'environnement et sur l'homme, en conciliant la notion d'habitat sain et confortable avec les nécessaires économies d'énergie et de ressources naturelles.

Le sujet est complexe et doit être appréhendé de façon globale, car par exemple, la maison en bois dont tout le monde parle si elle fait figure de référence en la matière, peut être tout à fait non durable si les bois utilisés proviennent de contrées lointaines ou sont issus de forêts non gérées de façon responsable.

Si bien qu'est apparue la nécessité d'un référentiel belge.

C'est pourquoi le Centre Scientifique et Technique de la Construction a élaboré un projet en ce sens.

Ce référentiel en construction durable a pour ambition d'être un guide qui précise et éclaire les grands principes nécessaires pour une démarche en construction durable et il s'adresse à tous les acteurs : architectes, bureaux d'études, entreprises, ...

J'insiste sur le fait que la construction durable doit intégrer 4 éléments de base : la gestion de l'énergie, l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, la gestion de l'eau et le choix raisonné de matériaux.

Le recours aux procédés innovants pourrait largement influencer sur la consommation.

Les entreprises ont compris les attentes du public et développent des techniques qui sont en constante évolution grâce à la recherche appliquée.

Cela ne facilite pas les choix des investisseurs.

Dans cette optique, le SPIE² prépare des fiches techniques pour permettre la diffusion de cette information vers les auteurs de projet et les candidats bâtisseurs.

Le dernier volet du plan énergie consiste en l'application en vraie grandeur d'un maximum des techniques inventoriées. Elles seront réalisées de manière à être une vitrine technologique des entreprises wallonnes permettant de développer les aspects pédagogiques et de formation, tant au niveau scolaire que vis-à-vis d'un public plus large, par l'organisation de journées portes ouvertes didactiques.

Ces projets seront développés principalement sur le site de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et en site urbain, à Liège, sur le bâtiment de l'Administration Centrale Provinciale.

En résumé, quels sont les projets que la Province entend encourager ?

Il s'agit :

- du placement de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire et la production de courant ;
- de la récupération et de la valorisation des eaux de pluie et des eaux grises (eaux provenant des douches etc..) ;
- de la récupération des calories des moteurs de refroidissement de frigos professionnels ;
- de la réalisation de toitures végétales ;
- du placement d'appareils économes tant pour l'éclairage que pour l'eau, disponibles sur le marché ;
- de la construction d'une serre "zéro énergie".

A travers ces réalisations, la Province s'attellera avec son enseignement au développement de produits pédagogiques à l'usage des étudiants du secondaire, afin de les informer et de les sensibiliser à ces technologies innovantes.

Les entreprises pourront ainsi bénéficier d'une main d'œuvre "up to date" :
Toujours informée des nouveautés en matière environnementale.

Voilà les missions à court terme du SpiE², en matière d'énergie, qui travaillera également dans d'autres domaines du Développement durable tels la certification, les déchets ou encore les contrats de rivière.

J'en viens donc au dernier axe provincial en matière d'énergie, soit les primes au placement de chauffe-eau solaires.

Cette action, initiée en 2002, connaît un franc succès et témoigne du dynamisme des citoyens de la Province de Liège en matière d'environnement.

A titre indicatif, au 31 décembre 2007, ce sont 4.147 installations qui ont été subsidiées à hauteur de 650€ par installation, par la Province de Liège, ce qui représente plus de 24.000 m² de panneaux, soit, environ, 2,7 millions d'euros de primes provinciales et un chiffre d'affaire pour les entreprises de près de 25 millions € !

La Province entend donc bien poursuivre cette action vu la demande croissante de la part des entreprises et des citoyens et afin de soutenir l'arrivée sur le marché de technologies innovantes. Je salue, ici, l'arrivée prochaine sur le marché de SUNBEL, spin-off de l'Université qui socialisera la technique de capteurs solaires mise au point dans l'aérospatial.

Le budget initial inscrit pour 2008 est déjà de 600.000€. Il suivra l'évolution de la demande dans le temps.

Nous avons beaucoup parlé d'économie d'énergie et d'isolation thermique de nos bâtiments mais le trop nuit en tout. Une isolation efficace sans ventilation adéquate dégrade fortement la qualité de l'air.

Toutes les pollutions internes peuvent ainsi peser sur la santé des occupants.

C'est pourquoi, la Province de Liège a été la première à lancer la SANTE de LA MAISON avec son Service d'Analyses des Milieux Intérieurs, le SAMI. C'est, à l'origine, le projet Sandrine élaboré par l'Europe.

Le SAMI analyse la qualité de l'air des habitations privées sur simple demande du médecin traitant, afin de déterminer si la pathologie d'un patient ne trouve pas son origine dans sa

propre habitation, par une mauvaise qualité de l'air ou suite à une hypersensibilité à des substances contenues dans les matériaux de construction.

Nos laboratoires provinciaux viennent en soutien du SAMI par des analyses spécifiques.

La mission fondamentale de la Province de Liège est avant tout une mission d'information vers les citoyens en collaboration avec l'échelon communal.

Nous devons nous adresser aux auteurs de projet et aux professionnels de la construction pour qu'ils conçoivent « passifs ».

Mais nous devons également développer une véritable éducation à la Population quant à nos espaces de vie que ce soit le bureau ou la maison.

C'est donc dans cette perspective que la Province, avec ses moyens humains et matériels, peut offrir un « plus » aux entreprises que ce soit comme modèle au niveau des actions engagées vis-à-vis de son personnel, en matière de conseils techniques que ses services peuvent prodiguer mais aussi, par les investissements qu'elle réalise, jouant en cela pleinement son rôle dans le développement économique d'une région.

Je terminerai en rappelant que la Province de Liège est un pouvoir politique qui se veut proche de sa population et de ses entreprises.

Pour cela, elle doit être DYNAMIQUE, SOUPLE, capable de s'adapter aux nécessités d'aujourd'hui.

Cela est vrai, non seulement, en matière de développement durable mais aussi dans tous les autres secteurs gérés par l'ensemble du Collège provincial.

Redéploiement, Solidarité, Proximité sont les maîtres mots d'une Province de Liège au service de tous.

Je vous remercie.